



CAISSE GÉNÉRALE DE SÉCURITÉ SOCIALE DE LA RÉUNION

4 boulevard Doret - CS 53001-97741 ST-DENIS CEDEX 9



MÉDECIN

PIECES À FOURNIR POUR UNE INSTALLATION EN LIBERAL

- La première installation

Dans le cadre d'une primo installation, les pièces suivantes devront être déposées au format électronique via le site www.installation-medecin.ameli.fr

- Pièce d'identité;
- Relevé d'Identité Bancaire professionnel (à défaut, votre RIB personnel) ;
- et le cas échéant le(s) titre(s) justificatif(s) permettant l'accès au secteur 2.

- Une nouvelle installation

- Notification d'inscription à l'Ordre comportant votre numéro d'inscription au CDOM, votre numéro RPPS ainsi que vos différents lieux d'exercice
- Photocopie de la carte vitale ou de l'attestation de droits;
- Photocopie d'une pièce d'identité;
- Relevé d'Identité Bancaire professionnel ou RIB personnel, **document en original** ;
- Agrément radio ou documents justifiant de la demande d'agrément ;
- Titres permettant l'accès au secteur 2 (cf art.38 de la Convention Nationale des Médecins) ;
- Copie du contrat d'activité libérale au Centre Hospitalier validé par l'ARS si vous exercez en tant que praticien hospitalier.

Dès que vous êtes en possession des documents relatifs à votre installation, vous pouvez prendre contact avec le service RPS au 0262 40 35 88 pour convenir d'un RDV.